

FINADOC ACTIONNAL



FINANCES & GESTION DE PATRIMOINE

Prendre de la hauteur de vue sur la finance et le patrimoine.
De meilleures décisions en toute indépendance.

L'ALLOCATION D'ACTIFS



Bureaux : 270 Bd Clémenceau 59700 Marcq en Baroeul
FINADOC et ACTIONNAL sont deux marques de COSALE, SAS au capital de 30 000 €. RCS 513 969 642
TEL: 03 66 72 10 81 - 06 01 99 20 51 email: contact@finadoc.com web: www.finadoc.com

Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le N° D11/865 auprès de la CNCIF, association agréée par l'AMF ORIAS N° 11 062 831 (CIF, courtier en assurances, intermédiaire en opérations de banque). Responsabilité civile professionnelle : AIG

L'ALLOCATION D'ACTIFS

Comment répartir ses actifs financiers ? Pourquoi changer de géographie et de structure de son patrimoine ?

Le terme financier "allocation d'actifs" ou « flexible » signifie que l'investisseur (privé ou institutionnel) répartit ou fait répartir par son ou ses gérants, la part de ses placements entre différentes catégories : actions, obligations, liquidités, or, matières premières, etc. Telle une balance à plusieurs plateaux, tout doit être en équilibre pour réduire les risques et optimiser les performances.

En effet, la macro-économie influe sur le cours de ces catégories de manière non linéaire, avec des variations haussières ou baissières, de plus en plus contrastées et rapprochées. L'expérience montre que rester passif dans une gestion financière fait perdre de la valeur patrimoniale car on ne capte pas les opportunités et l'on garde des valeurs qui se sont dégradées au fil du temps. Il faut autant s'adapter sur les marchés financiers que sur une route avec les panneaux de signalisation.

L'idée globale qui sous-tend une gestion active (qui ne veut pas dire risquée) est de réduire la volatilité (notion de risque) et d'acheter ce qui est prometteur ou de vendre ce qui pourrait ne plus progresser.

La finance est compliquée parce qu'elle regroupe de nombreux actifs : actions et obligations en direct, sicav/fcp, des typologies variées d'actions : valeurs de croissance, de rendement, les cycliques, les défensives, typologies d'obligations : corporate, haut rendement, zero coupon, subordonnées... sans compter pour tous ces actifs les zones pays, les entreprises, les secteurs d'activité, les sociétés de gestion... L'on peut ajouter l'or, les matières premières, le fonds en euros ou les liquidités, la « gestion alternative », les « produits structurés » ... Néanmoins, pour donner de la cohérence à un patrimoine, il est nécessaire de savoir ce qui va être choisi eu égard à son profil de risque, son profil d'expérience et de connaissance financière. L'adage "on n'investit que dans ce que l'on connaît" prend ici tout son sens ; à l'investisseur pour réussir son mille-feuille financier de bien doser dans sa recette les ingrédients et au bon moment.

Ce périmètre étant défini, les frontières sont-elles fermées ? en d'autres termes, nos choix d'investissement doivent-ils être statiques sur longue période ? Nous l'avons dit en introduction sous une autre forme, la financiarisation générale induit des fluctuations telles que des changements dans la répartition permettent d'éviter de détenir des actifs moins

performants, et corrélativement d'en détenir qui peuvent offrir du potentiel. Tout est une question de pondération, d'anticipation, de flexibilité.

En parallèle de ces grands principes, quelques questions de base sont importantes :

- quel degré de diversification avoir dans ses actifs financiers ? Parce que l'économie est devenue mondiale, les actifs que l'on détient doivent être répartis suivant le même principe qu'énoncé ci-dessus : profiter des opportunités là où elles se trouvent, se délaiser d'actifs qui pourraient baisser ou "sous-performer". Trop de diversification rendrait un portefeuille opaque ou compliqué ; pas assez s'analyserait en terme de risque trop concentré. Le juste milieu se trouve au cas par cas, mais pour un portefeuille de 1 ME par exemple, 8 à 10 opcvn sembleraient suffisants. Dans un PEA, il faudra idéalement détenir des opcvn, ou à défaut la moitié en opcvn, et l'autre moitié sur 10 à 12 titres qui évolueraient régulièrement (gérer les entrées/sorties).

- faire soi-même une répartition de ses placements ? le plus simple serait de savoir exactement ce que veut l'investisseur privé : à la fois en terme de risque maximal, mais aussi en terme de rendements attendus. En fonction de ses connaissances, des perspectives, il peut mettre en lumière la répartition souhaitée, puis la concrétiser ou la faire mettre en place par un gérant. Les investisseurs se rangent en général dans deux catégories : ceux qui veulent du rendement mais n'osent pas prendre de risque (même limité), et ceux prenant du risque mais ne réduisant pas leur exposition à fur et à mesure que les marchés montent. Tout ceci réclame beaucoup de temps, des moyens et un peu d'énergie pour un résultat qui par expérience n'est pas meilleur que celui des gérants professionnels eux-mêmes (du moins sur moyenne/longue période).

- Confier à un(des) gérant(s) l'allocation d'actifs ? Ce serait presque le cas idéal : les gérants sont sensés être de bons financiers et connaître les marchés. Mais dans la majorité des cas, ils ne se soucient pas ou peu de la macro-économie (ils le disent volontiers). Ils déplacent des pions d'une case à l'autre pour faire du rendement (a priori) maîtrisé, mais ne peuvent rien prédire (les experts et les économistes non plus). Alors une méthode consiste à détenir plusieurs opcvn (pour plus de flexibilité) de plusieurs sociétés de gestion : il est moins probable que tous se trompent qu'un seul, même si naturellement rien n'est garanti : la majorité n'est pas toujours raisonnable et raisonnée.

Néanmoins choisir plusieurs gérants donnera une répartition large de ses actifs. En prenant des gérants qui eux-mêmes pratiquent l'allocation d'actifs, la répartition globale serait suffisamment large pour réduire significativement les risques. De plus ces gérants sont habitués à arbitrer (achat/vente) et

s'adapteraient mieux aux situations de marché... à condition de choisir les bons gérants, ceux qui ont fait leurs preuves. Il faut donc choisir les bons gérants qui pratiquent de bonnes allocations d'actifs.

- comment contrôler ce qui est placé ? A l'heure d'un monde qui bouge vite, de banques décrédibilisées, chacun doit contrôler le travail effectué par ses conseillers, avoir un oeil critique et comprendre. A ce prix, le(s) gérant(s) ou gestionnaire(s) seront eux-mêmes plus exigeants et plus qualitatifs. Le contrôle consiste à éviter que les sous-jacents (ce dans quoi investit le gérant) soient opaques, peu liquides... que le gestionnaire comprenne de quoi il parle, et que la part de risque soit réellement variable. Certains fonds se disent flexibles mais ne bougent pas beaucoup leurs positions dans des moments difficiles.

Les avantages en conclusion de l'allocation d'actifs pour ses actifs sont une meilleure adéquation entre eux des placements et des marchés financiers, une répartition plus sécurisante des placements, et une gestion active déléguée à des gérants dont c'est le métier, déchargeant l'investisseur privé de devoir se plonger tous les jours dans sa gestion. Le nombre de fonds flexibles est relativement réduit (une vingtaine) sur des milliers d'opcvm. Ce n'est pas une gestion confidentielle, atypique ou autre, mais un excellent compromis pour ceux voulant une gestion active, modulable et prudente.

Enfin, pour élargir ces sujets à la sphère patrimoniale d'ensemble, à l'instar d'une déclaration d'ISF, les actifs d'un patrimoine ne sont pas uniquement dans la finance. Ainsi, l'on peut légitimement et avec raison se poser la question de la répartition de son patrimoine, qu'il soit en immobilier, forêt, art, terres agricoles, mobilier, objets de collection, finances, ... Comment voudrait-on que soit composé notre patrimoine d'ensemble, et avec lequel nous serions confortables, sereins et prudents ? C'est une forme d'allocation d'actifs : faire des répartitions et de temps en temps modifier cette répartition pour s'adapter à la famille qui grandit, aux projets, à des actifs sécuritaires, ou sous-évalués, peu liquides, aux prix...

Organiser son patrimoine, le rendre efficient, ne pas rester statique sont les trois clefs de l'allocation d'actifs, en patrimoine et en finances.